

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-54665-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 8 juillet 2011**

**PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (B.P.I.)**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le principe d'un partenariat avec la Bibliothèque Publique d'Information (B.P.I.), sise 25 rue du Renard à Paris (75 004), concernant le don de documents retirés de leur collection, à destination des trois établissements pénitentiaires du département (la Maison d'arrêt des Yvelines à Bois d'Arcy, la Maison d'arrêt des femmes de Versailles et la Maison centrale de Poissy).

Autorise le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, d'une durée de cinq ans, conclue avec la Bibliothèque Publique d'Information et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines.